

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de Parisville tenue à huis clos en visioconférence sur zoom, le **mardi 16 juin 2020** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur René Guimond, conseiller
Monsieur Dany Boucher, conseiller
Monsieur Jean-François Bienvenue, conseiller
Madame Marie-Blanche L'Hérault, conseillère
Monsieur Jason Tousignant, conseiller
Monsieur Maurice Grimard, maire

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont également présentes :

Madame Dominique Lapointe, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Karine Paquet, directrice générale adjointe

Est absente :

Madame Carole Plamondon, conseillère

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Séance tenue à huis clos
3. Constatation de l'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Reconsidération de la résolution 95-06-2020 – Toiture de la salle du Centre
6. Offre d'asphalte concassé - Travaux de resurfacement route 226
7. Règlements
 - 7.1 Avis de motion : Règlement #372-2020 abrogeant le règlement #370-2020 fixant les taux de taxation pour l'année 2020
 - 7.2 Adoption : Règlement #371-2020 abrogeant le règlement #362-2019 sur la tarification des services municipaux
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Suite au moment de silence, monsieur Grimard ouvre la séance à 19h30.

100-06-20

2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Guimond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

3. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil présents à l'assemblée constatent que l'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le Code municipal du Québec.

101-06-20

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

102-06-20

5. RECONSIDÉRATION DE LA RÉOLUTION 95-06-2020 – TOITURE DE LA SALLE DU CENTRE

La résolution 95-06-2020 adoptée à la séance du 2 juin 2020 est soumise au conseil afin qu'elle puisse être reconsidérée suite au droit de veto exercé par le Maire.

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Dany Boucher
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De rejeter l'adoption de la résolution 95-06-2020 octroyant un contrat pour la réfection de la toiture de la salle du Centre, adoptée le 2 juin dernier.

ADOPTÉE

103-06-20

6. OFFRE D'ASPHALTE CONCASSÉ - TRAVAUX DE RESURFACAGE ROUTE 226

CONSIDÉRANT la résolution 93-06-20;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sintra, s'était dit mandatée par le Ministère des Transports pour les travaux de resurfacement de la route 226 Est et Ouest et offrait à la municipalité de l'asphalte concassé pour du rechargement divers au coût de 5,00 \$/tonne;

CONSIDÉRANT QUE c'est plutôt l'entreprise Construction et Pavage Portneuf qui a obtenu le contrat et a été mandatée par le Ministère des Transports pour les travaux de resurfacement de la route 226 Est et Ouest et offre à la municipalité de l'asphalte concassé pour du rechargement divers au coût de 8.50 \$/tonne livré et épandu avec les chaines;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De faire l'achat d'asphalte concassé au montant de 8.50 \$/tonne à Construction et Pavage Portneuf afin de recharger l'entièreté de nos routes et rangs de gravier et d'en faire ensuite l'épandage, soit pour les rangs et routes suivantes:

- Route à La Laine	1.6km
- Route Barabé	1.4km
- Route Brisson	1.3km
- Rang Ste-Philomène Est	1.8km
- Route St-Onge Sud	1.6km

Il est prévu d'épandre le matériel sur une largeur d'environ 5 mètres et 5 cm d'épaisseur. Le coût de cette dépense, en l'absence de subvention, sera assumée par le fonds de roulement non affecté.

ADOPTÉE

7. RÈGLEMENTS

104-06-20 7.1. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT #372-2020 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #370-2020 FIXANT LES TAUX DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2020

Je, Marie-Blanche L'Hérault, conseillère #4, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il sera proposé l'adoption du règlement #372-2020 abrogeant le règlement #370-2020 fixant les taux de taxation pour l'année 2020. Le projet de règlement modifiant l'article 2.2 est déposé séance tenante et il est disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

105-06-20 7.2. ADOPTION : RÈGLEMENT #371-2020 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #362-2019 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 2 juin 2020 par René Guimond, qu'un projet de règlement fut déposé au même moment et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du Code municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le règlement portant le numéro #371-2020 modifiant le règlement #362-2019 sur la tarification pour les biens et services municipaux soit adopté tel que rédigé et qu'il soit consigné dans le livre des règlements de la Municipalité de Parisville.

ADOPTÉE

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos, il n'y a pas de période de questions.

106-06-20 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-François Bienvenue
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que la séance extraordinaire soit levée à 19h42.

ADOPTÉE

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

M. Maurice Grimard, maire

**Mme Dominique Lapointe, directrice
générale et secrétaire-trésorière**